Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 049-214902462-20250513-25SE1305_16-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 mai

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie GUIBERT Vincent à PAVILLON Jean-Paul REBILLARD Michèle à RAVELEAU René SOUILHE Jérôme à PUSHPARAJ Emilie
Absent(s) excusé(s)	
	LABORDERIE Philippe
Absents	
	PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline
Secrétaires de séance	
	LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 7 mai 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1305-16 | Vie Associative et Citoyenneté – Convention avec l'association Du bruit dans les radis – Gestion des ruches du quartier des Maisons Rouges

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1111.4,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et l'association Du bruit dans les radis,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions de gestion des ruches appartenant à la commune,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du mardi 6 mai 2025,

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20250513-25SE1305_16-DE

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et l'association Du bruit dans les radis,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

